



**Session extraordinaire du
Comité international de bioéthique
(CIB)**

*Vers une déclaration
relative à des normes
universelles en matière
de bioéthique*

Paris, 27-29 avril 2004
Maison de l'UNESCO- Salle II (Fontenoy)



Introduction

A sa 32e session en octobre 2003, la Conférence générale a considéré qu'il était « *opportun et souhaitable de définir des normes universelles en matière de bioéthique dans le respect de la dignité humaine et des droits des libertés de la personne, dans l'esprit du pluralisme culturel de la bioéthique* » et a invité le Directeur général « *à poursuivre la préparation d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique...* » (32 C/Rés. 24).

Aussi, le Directeur général a-t-il confié au Comité international de bioéthique (CIB) - qui avait mené en 2002-2003 les études préliminaires sur la possibilité d'élaborer un instrument universel sur la bioéthique - les premières étapes de l'élaboration de la déclaration.

De toute évidence, seule la participation de tous les acteurs concernés permettra d'assurer la prise en compte des diverses perceptions des enjeux éthiques et juridiques des avancées dans les sciences de la vie. De larges consultations et auditions seront donc menées dès le début de l'élaboration de la déclaration.

L'objectif de la session extraordinaire

La session extraordinaire du CIB « *Vers une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique* » est une étape importante dans le processus de consultation mené par l'UNESCO.

L'objectif de cette session extraordinaire est de mener des consultations avec les acteurs concernés, en commençant par un débat sur la portée et la structure de la future déclaration. Cela permettra au CIB de disposer, au moment de la rédaction d'une première esquisse de la future déclaration, d'une vue large d'ensemble de tous les points de vue, divergents et convergents.

Comment la session va s'organiser

Le programme de la session extraordinaire comprend des auditions de représentants d'organisations intergouvernementales (y compris du système des Nations Unies), d'organisations internationales non gouvernementales et de comités nationaux de bioéthique. Chaque présentation sera suivie par des questions/réponses avec les membres du CIB.

Comme le veut l'usage, la session est ouverte au public. Cependant seul, en principe, le groupe concerné par l'audition (OIG ou ONG, etc.) sera autorisé à participer à la discussion (à la discrétion du président de la séance).

Toutes les organisations et institutions sont invitées à envoyer une contribution écrite avant le 30 mars 2004 (de préférence par e-mail : s.colombo@unesco.org). En raison du temps limité, les participants n'auront pas tous la possibilité de faire une présentation orale lors de la session extraordinaire. Les participants pourraient toutefois être invités par le CIB à clarifier les points de vue exprimés dans leur contribution écrite. En tout état de cause, toutes les contributions seront attentivement examinées par le CIB et elles contribueront sans aucun doute à enrichir le débat et la réflexion lors de la réunion.

Informations générales

DATE ET LIEU

- **Date: du 27 au 29 avril 2004**
- **Lieu : Maison de l'UNESCO (Salle II – bâtiment Fontenoy,)**
Entrée: 7 place de Fontenoy, Paris 7
Métro: Ségur ou Cambronne

INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS ET SERVICE D'ACCUEIL

- En raison des mesures de sécurité renforcées en vigueur à l'UNESCO, l'accès aux bâtiments de l'UNESCO sera uniquement autorisé aux participants ayant retourné le formulaire de confirmation avant la tenue de la session.
- Inscription des participants : **mardi 27 avril 2004 de 8h30 à 9h45.** (devant la salle II – comptoir Monaco)

Au moment de leur inscription, les participants recevront un jeu complet des documents de la réunion, un badge à leur nom et toute autre documentation nécessaire. Ils sont invités à porter leur badge pendant toute la durée de la réunion, de manière à faciliter leur identification ainsi que leurs contacts avec les autres participants et les membres du Secrétariat.

CEREMONIE D'OUVERTURE ET HORAIRES DE TRAVAIL

- La cérémonie d'ouverture aura lieu le **mardi 27 avril 2004 à 10h00.** Les participants sont priés d'occuper leur place à **9h50 au plus tard.**
- Les horaires de travail se dérouleront comme suit:

Matin	:	de 10h00 à 13h00
Après-midi	:	de 15h00 à 18h00

LANGUES DE TRAVAIL

- Les langues de travail de la session seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée dans ces deux langues sera assurée.

DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Dans la mesure du possible, les documents de travail seront disponibles avant la réunion sur Internet à l'adresse suivante : www.unesco.org/bioethics. Tous les autres documents seront distribués au moment de l'inscription. Les documents établis pour la session seront disponibles dans les langues de travail de celle-ci, à savoir l'anglais et le français.
- Il est rappelé aux participants que le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer la dactylographie, la traduction ou la reproduction de documents, en dehors de ceux qui se rapportent directement à la session extraordinaire du CIB. Les participants voudront bien, par conséquent, prévoir un nombre suffisant d'exemplaires dactylographiés de leur intervention s'ils souhaitent qu'elle soit mise à la disposition des participants.
- Il est rappelé aux participants que, conformément au Règlement du CIB, seul le Secrétariat est autorisé à distribuer des documents pendant les travaux du Comité.

INSTALLATION DISPONIBLE SUR PLACE

- Des cabines téléphoniques à carte sont disponibles à proximité de la Salle II. Une agence de voyage, ainsi qu'une banque, un service médical et un kiosque à journaux se trouvent sur le lieu de la réunion.
- Un restaurant et deux cafétérias se trouvent dans l'enceinte de la Maison de l'UNESCO. Plusieurs restaurants et bistros sont à proximité.

FORMALITE D'ENTREE EN FRANCE

- Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité suffit pour les ressortissants de la communauté européenne. Pour les ressortissants d'autres pays, veuillez vous adresser à l'ambassade ou au consulat de France de votre pays de résidence.

ARRIVEE

- Les participants voyageant en avion pourront se rendre en ville par :
Taxi: de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle (40-50€) et de l'Aéroport d'Orly (30-40€)
Navette: de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle (environ 10€) et de l'Aéroport d'Orly (environ 7,50€)
Train (RER): (environ 7,50€)
- Les participants sont priés de consulter leur agence de voyage ou compagnie aérienne pour toute information concernant les formalités douanières.

MONNAIE ET CHANGE

- La monnaie nationale est l'Euro (€). En mars 2004 un dollar des Etats-Unis d'Amérique équivaut à 0,77 Euros. *(Ce taux est soumis à des fluctuations et peut être modifié sans avis préalable.)*

CLIMAT

- La température moyenne à Paris au mois d'avril est 12°C/54°F. A cette époque de l'année, le temps est normalement frais et agréable. La tenue de ville est conseillée pour toute manifestation officielle.

ELECTRICITE

- Le courant électrique en France est de 220V.

TRANSPORT

- Tous les hôtels listés sont à proximité du siège de l'UNESCO. Les informations concernant le transport peuvent être obtenues aux réceptions des hôtels.

LOGEMENT

- Ci-après une liste d'hôtels à proximité du Siège de l'UNESCO. Les participants sont invités à contacter l'hôtel de leur choix **directement**. Les prix sont indiqués en Euros et de légères fluctuations peuvent intervenir. Afin de bénéficier, le cas échéant, du tarif préférentiel, ils pourront indiquer la référence CIB-UNESCO. **Le Secrétariat ne se chargera en aucun cas des réservations d'hôtel.**

HOTEL	CATEGORIE	TARIF JOURNALIER	
		Simple	Double
Hôtel Hilton 18, avenue de Suffren 75015 Paris Tél. : + 33 1 44 38 56 00 Fax : + 33 1 44 38 56 60	★★★★	Standard 270€ Exécutive 350€ de Luxe 310€ Petit déjeuner 20€ - 28€	Standard 270€ Exécutive 350€ de Luxe 310€ Petit déjeuner 20€ - 28€
Hôtel Duquesne Eiffel 23, avenue Duquesne 75007 Paris Tél. : + 33 1 44 42 09 09 Fax : + 33 1 44 42 09 08	★★★	de 105€ à 128€ (petit déjeuner et taxes inclus)	de 122€ à 144€ (petit déjeuner et taxes inclus)
Hôtel Aberotel 24, rue Blomet 75015 Paris Tél. : + 33 1 40 61 70 50 Fax : + 33 1 40 61 08 31	★★★	91€ (petit déjeuner et taxes inclus)	110€ (petit déjeuner et taxes inclus)
Hôtel IBIS 2, rue Cambronne 75015 Paris Tél. : + 33 1 40 61 21 21 Fax : + 33 1 40 61 22 99 E-mail : h1400-gr@accor-hotels.com	★★	➤ du lundi au jeudi Simple ou Double 89€ ➤ du vendredi au dimanche Simple ou Double 75 € ➤ Petit déjeuner 6€	
Hôtel Grenelle 140-142, boulevard de Grenelle 75015 Paris Tél. : + 33 1 45 75 26 54 / + 33 1 45 79 23 97 Fax : + 33 1 45 77 73 94 E-mail : contacthotelgrenelle.com	★★	Standard 83€ Supérieur 104€ Petit déjeuner 11€	Standard 100€ Supérieur 151€ Petit déjeuner 11€
Hôtel Tourisme 66, avenue de la Motte Piquet 75015 Paris Tél. : + 33 1 47 34 28 01 Fax : + 33 1 47 83 66 54	★★	66€ (petit déjeuner et taxes inclus)	80€ (petit déjeuner et taxes inclus)

Secrétariat:

Mme Sabina Colombo
 Division de l'éthique des science et des technologies
 UNESCO
 1, rue Miollis
 75732 Paris Cedex 15 - France
 Téléphone : + 33 1 45 68 39 39
 Fax : + 33 1 45 68 55 15
 Courrier électronique : l.treguer@unesco.org